



LA BASSÉE - SIGNATURE DES ACTES NOTARIÉS D'ACQUISITION DES TERRAINS PRIVÉS COMMUNAUX DE CHÂTENAY-SUR-SEINE, ÉGLIGNY ET GRAVON

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 24 SEPTEMBRE 2021



FRÉDÉRIC MOLOSSI, PRÉSIDENT DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS A SIGNÉ CE JOUR LES ACTES NOTARIÉS D'ACQUISITION DES TERRAINS PRIVÉS COMMUNAUX DE CHÂTENAY-SUR-SEINE, ÉGLIGNY ET GRAVON NÉCESSAIRES À L'ÉTABLISSEMENT DE LA DIGUE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA BASSÉE (77).

Aujourd'hui, se sont réunis Julien CARMEILLE, chef de projet foncier de La Bassée, Frédéric MOLOSSI, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs et Maître INREP (Étude Cheuvreux) (de gauche à droite sur la photo) pour la signature des premiers actes de vente de terrains nécessaires à la construction de la digue. En l'espèce, ces actes ont

notamment concerné l'acquisition des terrains privés communaux des communes de Châtenay-sur-Seine, Égligny et Gravon, pour une contribution cumulée de près de 12 ha*.

S'agissant de la contribution des communes au titre de la réalisation des mesures de compensation écologique, elles seront concrétisées par le biais de conventions amiables d'occupation signées avec chaque commune afin de leur laisser la propriété des terrains concernés.

* 11 ha 67 a 31 ca

LE CHANTIER DE LA BASSÉE

Pour améliorer la protection de l'Île-de-France des crues débordantes de la Seine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs réalise un projet à double objectif : aménager des espaces en amont de la région parisienne pour retenir l'eau des crues, tout en valorisant un écosystème unique.

Le premier espace endigué est en cours de réalisation. Il sera aménagé sur **360 hectares** sur le territoire de 4 communes : Châtenay-sur-Seine, Égligny, Balloy et Gravon.

En accompagnement de la création de cet espace endigué, l'EPTB Seine Grands Lacs participe à la **valorisation écologique de 5 sites emblématiques**.

À PROPOS DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS :

Seine Grands Lacs est un syndicat mixte depuis 2017. Son comité syndical est composé d'élus de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Agglomérations de Troyes-Champagne-métropole et de Saint-Dizier, Der et Blaise.

Gestionnaire et propriétaire des barrages-réservoirs du bassin de la Seine, il assure la double mission historique d'écrêter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne. Son action est efficiente dès l'aval immédiat de ses ouvrages. Reconnu Établissement public territorial de bassin en février 2011, Seine Grands Lacs est un acteur majeur de l'eau sur le bassin amont de la Seine. L'EPTB agit dans le cadre du plan Seine en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations et œuvre à la réalisation d'un projet de nouvel ouvrage dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne), destiné à compléter le dispositif de protection contre les inondations et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes. Il est porteur d'un Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes. Dans le contexte du changement climatique, Seine Grands Lacs développe de nouvelles actions destinées à compléter le dispositif de gestion des inondations et des étiages et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes.